



## COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### du 29 novembre 2019 à Dijon

**Présents :** Roger CHEVALIER, Bruno CHAIGNON, Jean-Luc COIGNON, Robert DEMOLY, David DEREPA, Jean-François DUCROT, Jérôme GANNAT, Jean-Michel GUENIN, Pierre GUYOT, Jean-Claude JACQUOT, Daniel MARTIN, Jérôme MOUREY, Eric PIHET, Norbert PRUDON, Sophie RABINE, Gilles ZOPPI.

**Excusés :** Jean-François BIARD, Michel BILLOD LAILLET, Benoît CORDIER, Christophe FLACELIERE, Jean-Philippe GAUTHIER, Jean-Paul GIRARD, Dominique GUYAUX, Florence HAUTLCOEUR, Sandrine JACQUES, Franck JACQUOT, Hervé JOLIVOT, Jacques LAPOSTOLLE, Bernard MARY, Joël MILLARD, Pascal ORLANDI, Benoît PERRIN, Jean-Paul PONCHON, Laurent RIOTTE.

**Absents :** Gilles BINDA, Eric MEZIER, Denis REPERANT, Jacky THIBAUT, François TOSCANO.

**Invité présent :** Emilian BROË, CTS.

**Membre à voix consultative excusé :** Loïc PHILIPPE, délégué des coureurs.

#### 1) **Approbation du compte-rendu du CA du 24 septembre**

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents

#### 2) **Etat statistique des licences**

Eric PIHET présente la situation arrêtée au 30/09, qui devrait être à une ou deux licences près la situation définitive.

Au niveau de la FFC, nous perdons 2970 licences. La Bourgogne Franche Comté s'en sort plutôt bien avec seulement un déficit de 23 licences. On peut donc parler de quasi-stabilité.

Chez nous, 3 CD progressent (39- 71- 90), alors que les autres sont en baisse.

C'est la route qui baisse le plus, alors que le VTT et le BMX se maintiennent.

#### 3) **Intervention CTS**

##### ○ **Diplômes Fédéraux**

Emilian BROË cite les différentes formations en cours ou programmées, à destination de l'ETR et des différents éducateurs clubs. Il revient sur la nouvelle formule de formation (institut de formation de la FFC) qui rend l'ensemble des formations beaucoup plus attrayantes.

Il y a nécessité d'harmoniser nos tarifs avec ceux proposés par la FFC. Jusqu'à maintenant, nous étions moins chers. Le CA accepte d'harmoniser nos tarifs avec les souhaits fédéraux, mais le Comité Régional "subventionnera" à hauteur de 150 € toutes les actions de formation, afin de continuer à proposer des tarifs acceptables pour les clubs.

- **Point sur les Collectifs 2020**  
**Collectif piste** : 12 candidatures. Stages le 21 décembre à Bourges et le 19 janvier à Genève.  
**Collectifs féminins** : 10 candidatures.  
**Collectifs juniors** : Nous devrions avoir une trentaine de candidatures.  
**Collectif cadets VTT** : Une détection aura lieu à l'approche des compétitions.
  
- **Coupe de France Cadets des Départements**  
Beaucoup d'incertitudes, suite à des interprétations différentes du règlement national entre les CTS et l'Association Challenge de l'Est qui gérait cette coupe de France. Une rencontre entre les deux parties est en cours d'organisation pour remettre à plat la programmation.  
Une solution devra être apportée, sachant que le label Coupe de France est très vendeur et que les cadets sont unanimement demandeurs de ces épreuves.  
Les Comités Régionaux sont, de toute façon, dans l'obligation de respecter le règlement fédéral.  
Il pourra donc être proposé de maintenir 2 challenges en parallèle.
  
- **Projets du CREPS à propos des Pôles**  
Actuellement, le pôle espoirs fonctionne sur deux sites (Dijon et Besançon) mais seuls les athlètes de Dijon bénéficient de services que n'ont pas ceux de Besançon, notamment en termes de santé, kiné, musculation, balnéo ; ce qui justifie la différence de tarif demandé aux sportifs des deux pôles.  
Le CREPS souhaite harmoniser les services proposés sur les deux sites et proposer de nouveaux services aux athlètes de Besançon, ce qui sous-entend une augmentation de facturation.  
Il faudra être très attentif aux termes de la nouvelle convention qui doit être prochainement signée, dans la mesure où il apparaît qu'à Dijon, les services proposés ne sont pas toujours assurés.
  
- **Savoir Rouler à Vélo**  
Samedi 7 décembre, à l'occasion de la réunion à destination des clubs, Sandrine GUIRONET interviendra pour la FFC sur le thème "du savoir rouler". La FFC attache beaucoup d'importance au développement de cette action qui peut être un vecteur de développement pour nos clubs. Sandrine présentera un KIT qui pourrait être prêté aux clubs lors de leurs animations savoir rouler.

#### 4) **Point financier**

Bruno CHAIGNON, Trésorier Adjoint, fait un point sur la situation financière du Comité.  
Il apparaît que contrairement aux années précédentes nous devrions terminer l'exercice avec un solde d'exploitation légèrement positif (sous réserve de validation par le Commissaire aux comptes).  
Ce résultat est dû à une gestion rigoureuse et un contrôle permanent des dépenses.  
Toutefois, devant les incertitudes sur les futures subventions émanant des collectivités et de l'Etat, nous risquons de nous retrouver devant des budgets futurs difficiles à boucler.

#### 5) **Validation des comptes-rendus reçus des Commissions**

Les membres du CA ont reçu en amont de la réunion les comptes rendus des Commissions. (documents en annexes). Les rapporteurs ont apporté quelques précisions :

- BMX (*Pierre Guyot*)  
2 stages cadets BMX prévus 24 au 26/02/2020 à SQY et du 20 au 22/04/2020 à Bourges.
- VTT (*Jean-Luc Coignon*)  
Le calendrier est finalisé. Reste à fixer une date pour la détection cadette.
- Arbitrage (*Robert Demoly*)
  - Résultats et sanctions homologués par le BE.
  - Plusieurs formations ont été programmées et affichées sur le site du Comité. Les candidats semblent peu nombreux au regard des besoins en arbitres.

Les membres du CA valident l'ensemble des rapports des commissions et adoptent les règlements proposés pour le VTT.

6) **Dossiers traités en Bureau Exécutif et validation**

- Le BE a validé **l'achat de matériel nécessaire**, à la suite d'étude de devis et négociations :
  - Tente Vitabri : 1636 €
  - Réassortiment de tenues pour les sélections régionales : 1141 € (Diffusport)
- **AG du Comité le 11 janvier**
  - A Fesches le Chatel (organisation CC Etupes) seule candidature.
  - Présence de Michel Callot et Gilles Da Costa
  - Elections
    - 1 membre du CA (collège général)
    - Election des délégués à l'AG fédérale (élu pour 1 an) : 5 titulaires et 5 suppléants (voir CD ci-dessous)
    - Le délégué des coureurs
    - Mail d'appel à candidature envoyé
  - Forme identique à l'an dernier retenue si la salle le permet
  - Nombreuses absences à craindre (Champ. France cyclo-cross) et distance
  - Rappel : nous avons décidé de garder notre date pour l'AG 2020 = janvier 2021
- Info aux CD : élection pour l'AG fédérale de janvier 2021
  - Également élu pour 1 an, donc 2 AG dont l'AG électorale du 12 décembre 2020
  - Thèmes de travail envoyés avec les appels à candidatures
- Maintien de la mesure des + de 50 ans en pass'cyclisme :

Notre Comité était pilote pour permettre aux coureurs Pass'cycliste de plus de 50 ans de redescendre d'une catégorie, en fin d'année à leur demande. Le bureau exécutif a validé la reconduction de cette mesure. Interrogés, les membres du CA présents valident également.

  - Il y aura une réunion de la Commission pour les demandes de rétrogradation des autres catégories (qui devront être justifiées).
- Attribution des récompenses (*Eric & Norbert*)

La liste des récompenses est bouclée.
- Trophée Julien Ditlecadet
  - Le Président rappelle que Julien était un Frac Comtois et qu'il serait bon que notre Comité ait des jeunes dirigeants (entrant dans le cahier des charges) à proposer. Un appel est lancé aux membres du CA pour trouver le candidat potentiel.
- Point sur les fédérations affinitaires
  - Convention FSGT/ FFC toujours pas signée. A qui la faute....
  - Info sur la participation sur les épreuves : Règlementairement, la FSGT ne devrait pas accepter de coureurs de première catégorie et encore moins des pros sur ses épreuves. Dernièrement, on a vu le contraire sur des cyclo-cross. Les coureurs FFC mis en cause sont également hors règlement FFC et peuvent risquer des sanctions (ex. : non sélection).

## 7) Questions, infos diverses et courriers reçus

- Réunion des Clubs du 7 décembre
  - Programme : « savoir rouler » - licences dématérialisées
- Réunion du calendrier du 7 décembre (*Norbert & Jean-François*)
  - Fonctionnement
  - Règles strictes à adopter
    - Présence obligatoire des clubs ( priorité au club présent). Sinon :
    - Distance
    - Antériorité
    - Epreuves protégées
- Championnats régionaux 2020, les candidatures :
  - Route Elites : AC Champagnole (dimanche 7 juin)
  - Route Avenir : Jura Cyclisme (samedi 13 juin)
  - CLM toutes catégories : à relancer
  - Route Masters : BRC (21 juin)
  - Ecoles de cyclisme : Creusot Cyclisme (dimanche 21 juin)
  - BMX : ASGU Bertranges (dimanche 31 mai) à Urzy (58)
  - VTT XC : dimanche 14 juin Les Rousses (VTT Massif du Jura)
  - VTT descente : VC Senonais 12/13 09
  - VTT Enduro : US Giromagny (dimanche 30 août)
  - VTT Trial : ???
  - Cyclo-cross : 4 candidats
    - VTT Loisirs Chalonnais
    - EC Bourbonien
    - AC Champagnole
    - AC Bisontine (voir ci-dessous)
- Attribution du Championnat de France Avenir par le BE FFC : du 29/09 au 03/08 à Gray (1<sup>ère</sup> réunion sur le terrain le 7 décembre)
- Evènements importants à venir :
  - Coupe du Monde : cyclo-cross, Nommay (18 janvier 2020)
  - Coupe de France : VTT Trial, Belfort en septembre
- Candidatures :
  - Coupe du Monde VTT Trial, Belfort septembre 2021
  - Coupe du Monde (AC Bisontine, 29/11 ou 06/12/2020)
  - Championnats d'Europe cyclo-cross 2021 (AC Bisontine)
- Le remplacement de Claire Hassenfratz par Maxime Latourte semble bien se passer (Claire toujours présente quand il le faut)
- Validation par mail :
  - Possibilité de solliciter les Membres par mail pour se prononcer sur certains dossiers qui peuvent être urgents.
  - Intérêt d'avoir le maximum de réponses
- Les contrats des Services Civiques se terminent prochainement à Besançon et Dijon. De nouveaux contrats sont prévus au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

- Point sur la Convention Territoriale et sur la subvention LNC :
  - Le paiement est en cours pour les clubs qui ont transmis les justificatifs correspondants ainsi que pour les CD.
  - La mesure devrait être reconduite pour 2020/2021 (attente d'infos)
- Classement par points :
  - En 2021 les 800 premiers coureurs seront en 1<sup>ère</sup> catégorie, les CR gèreront les autres catégories.
  - Mais possibilité de classifier par rapport aux appartenances à une division nationale.
  - Une réunion a eu lieu à la FFC pour les responsables régionaux des classements pour aborder cela.
- Suppression de la limitation des braquets pour les juniors.  
En 2021, il n'y aura plus de limitation de braquet pour la catégorie juniors (hormis épreuves UCI)
- Cartes à la Journée totalement dématérialisées dès 2020 (espoir), avec suivi national et blocage automatique
- Coupe de Bourgogne Franche Comté Cadets : ne sera sans doute pas reconduite en 2020.
- Organisation des réunions, BE et CA
  - Tester le système de visioconférence, notamment pour le BE (moins nombreux)
  - Éventuellement faire quelques réunions à Besançon ou Dole
  - L'ensemble des membres du BE est d'accord pour étudier cela et le prévoir pour 2020.
- Rappel des prochains RV :
  - Réunion des clubs & calendrier le 7 décembre
  - Championnat Régional de cyclo-cross le 8 décembre
  - AG régionale le 11 janvier
  - Coupe du Monde de cyclo-cross le 19 janvier
  - Prévision BE : 3 ou 4 février
  - Prévision CA : 10 ou 17 février

## 8) **Questions diverses**

Jean-Luc COIGNON relate que lors des trophées de France des jeunes VTTistes, afin de renforcer l'image de notre Comité, il a pris l'initiative d'acheter et payer sur ses fonds des coupe vents pour équiper nos compétiteurs. Le remboursement de cette dépense lui a été refusée au motif que cela n'avait pas été budgété.

Le président lui rappelle les règles avant d'engager toute dépense sans l'aval du Comité. Toutefois, l'ensemble du budget de la Commission VTT va être étudié (dépenses/recettes) afin de voir dans quelle mesure il est possible de lui donner satisfaction. Une décision sera prise lors du prochain BE.

Fin de séance à 22 heures 30

**Le Président du Comité,**

**Gilles ZOPPI**

**Le secrétaire de séance,**

**Jean-Michel GUENIN**

**CR BFC CYCLISME  
SUIVI DE BUDGET 2018/2019**

**RECETTES**

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/10/2018	Budget réalisé 31/10/2019
<b><u>70 - Ventes - Prestations de Services</u></b>	<b>969 100,00</b>	<b>966 673,10</b>	<b>975 178,11</b>
- Droits d'engagement	170 000,00	168 787,50	184 949,10
- Affiliations	47 000,00	46 497,60	46 657,85
- Licences	430 000,00	424 742,50	430 286,42
- Mutations	10 000,00	29 211,00	28 141,00
- Droits d'organisations			
Assurances	22 000,00	20 977,00	17 321,00
Droits d'organisation	110 000,00	99 935,00	99 355,00
- Prix coureurs et grilles de prix	100 000,00	108 145,89	123 186,71
- Recettes diverses	35 000,00	21 591,09	19 808,95
- Recettes sur déplacements, stages,compet.	40 000,00	40 354,06	19 569,08
- Formations	5 100,00	6 431,46	5 903,00
<b><u>74 - Subventions</u></b>	<b>124 000,00</b>	<b>90 340,00</b>	<b>99 250,00</b>
- Région	35 000,00	57 500,00	57 500,00
- C.N.D.S.	18 000,00	17 000,00	17 000,00
- Conseil Général du Doubs	16 000,00	15 840,00	20 000,00
- F.F.C.+ LNC	45 000,00		4 750,00
- Divers	10 000,00		
<b><u>75 - Produits Divers</u></b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 558,00</b>	<b>0,00</b>
- Produits divers	2 000,00		
<b><u>76 - Produits Financiers</u></b>		<b>565,64</b>	<b>709,46</b>
<b><u>77 - Produits Exceptionnels</u></b>		<b>9 016,00</b>	<b>6 169,56</b>
<b><u>78 - Reprises sur provisions</u></b>	4 400,00		
<b><u>79 - Transfert de Charges</u></b>			<b>6 546,60</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 099 500,00</b>	<b>1 068 152,74</b>	<b>1 087 853,73</b>
<b><u>28 - Amortissement des Immobilisations</u></b>			
Autofinancement	8 000,00		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>REPRISE SUR FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>35 000,00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 134 500,00</b>	<b>1 068 152,74</b>	<b>1 087 853,73</b>

## DEPENSES

	<b>Budget Prévisionnel</b>	<b>Budget réalisé 31/10/2018</b>	<b>Budget réalisé 31/10/2019</b>
<b><u>60 - Achats</u></b>	<b>680 000,00</b>	<b>687 198,85</b>	<b>708 337,04</b>
- Reversement droits d'engagement	82 000,00	89 047,20	94 969,90
- Reversement affiliations	22 000,00	22 372,00	19 530,00
- Reversement licences	360 000,00	356 143,00	353 475,56
- Reversement droit de mutations	5 000,00	4 910,92	11 580,39
- Paiement prix coureurs et grilles de prix	100 000,00	109 854,89	128 222,69
- Carburant	18 000,00	16 948,99	16 906,56
- Achat médailles - récompenses	6 000,00	7 675,34	6 870,20
- Divers achat	7 000,00	4 594,33	1 593,27
- Vêtements Comité	4 000,00	3 928,18	5 287,47
- Assurances courses	60 000,00	56 344,00	50 479,00
- Droits d'organisation FFC et cyclo sportives	16 000,00	15 380,00	19 422,00
<b><u>61 - Services Extérieurs</u></b>	<b>40 000,00</b>	<b>39 373,85</b>	<b>46 777,01</b>
- Locations, entretien, assurances	38 000,00	28 305,02	32 652,31
- Réunions, AG, CD, Bureau	2 000,00	11 068,83	14 124,70
<b><u>62 - Autres Services Extérieurs</u></b>	<b>139 800,00</b>	<b>134 221,89</b>	<b>110 024,05</b>
- Frais de déplacements et stages	90 000,00	89 913,14	77 663,63
- Autres services extérieurs	45 000,00	39 508,75	27 560,42
- Commissaire aux comptes	4 800,00	4 800,00	4 800,00
<b><u>63 - Formation professionnelle</u></b>			<b>1 365,39</b>
<b><u>64 - Personnel</u></b>	<b>130 000,00</b>	<b>118 668,02</b>	<b>104 214,80</b>
<b><u>65 - Autres charges gestion courante</u></b>	<b>74 700,00</b>	<b>4 115,46</b>	<b>7 976,73</b>
- Charges diverses	1 000,00	1 237,58	5 631,73
- Subventions reversées aux clubs et CD	15 000,00	2 877,88	2 345,00
- Participation au Budget des pôles	58 700,00		
<b><u>66 - Frais bancaires</u></b>		<b>77,25</b>	<b>19,23</b>
<b><u>67 - Charges exceptionnelles / ex antérieurs</u></b>		<b>5 118,83</b>	<b>1 624,67</b>
<b><u>68 - Amortissements</u></b>	<b>27 000,00</b>	<b>26 552,49</b>	<b>24 407,91</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>961 500,00</b>		
<b>Autofinancement</b>	<b>8 000,00</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>35 000,00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 004 500,00</b>	<b>896 658,62</b>	<b>1 004 746,83</b>



## BUDGET 2018/2019 POLES ESPOIRS

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/10/2018	Budget réalisé 31/10/2019
<b>CHARGES FINANCEMENT INDIRECT</b>	<b>17 000,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>9 000,00</b>
- Location des locaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
- Location des véhicules	5 000,00	5 000,00	5 000,00
- DRJS vacances	8 000,00	8 000,00	
<b><u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>116 100,00</b>	<b>116 082,01</b>	<b>124 995,31</b>
- Achat petit matériel	1 000,00	793,97	857,75
- Vêtements	8 000,00	8 439,66	4 506,04
- Entretien matériel	1 000,00		
- Frais déplacement (compétitions et stages)	3 500,00	3 453,05	2 516,11
- Frais de réunion	200,00	235,51	176,27
- Frais de formation	300,00	302,00	
- Téléphone, Communication	1 000,00	902,02	926,05
- Rémunération du personnel + charges	74 000,00	72 082,87	71 665,55
- Vacances			5 380,17
- Suivi médical des athlètes	1 000,00	660,00	
- Hébergement athlètes du CREPS	20 000,00	19 735,30	32 371,60
- Entraînements BMX (D ETHALON)	6 000,00	5 818,59	6 071,99
- Charges diverses		275,00	197,55
- Charges exceptionnelles		3 375,72	45,00
- Dotations aux amortissements	100,00	8,32	281,23
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>116 100,00</b>	<b>116 082,01</b>	<b>124 995,31</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>133 100,00</b>	<b>133 082,01</b>	<b>133 995,31</b>

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/10/2018	Budget réalisé 31/10/2019
<b><u>RECETTES FINANCEMENT INDIRECT</u></b>	<b>17 000,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>9 000,00</b>
- Conseil Régional F.C.(prêt locaux)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
- Prêts des véhicules Comité Régional	5 000,00	5 000,00	5 000,00
- DRJS vacances	8 000,00	8 000,00	
<b><u>RECETTES FINANCEMENT DIRECT</u></b>	<b>116 100,00</b>	<b>43 417,25</b>	<b>43 985,66</b>
- DRJS matériel - actions	10 000,00	5 000,00	4 600,00
- PJJ		3 870,00	
- CNDS	6 000,00	6 000,00	
- Conseil régional	6 000,00		
- Recettes sur déplacements et stages	4 000,00	765,00	
- Participation Comité Régional	58 700,00		
- Participation Comités extérieurs	9 000,00	4 500,00	12 411,90
- Refacturation hébergement CREPS	20 000,00	17 824,65	26 221,60
- DE JEPS VTT		2 783,06	
- Produits annexes	2 400,00	2 674,54	592,16
- Quote part des subv inv			160,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>133 100,00</b>	<b>60 417,25</b>	<b>52 985,66</b>

## BUDGET 2018/2019 ANNEXE LOGEMENT

	Budget Prévisionnel	Budget réalisé 31/10/2018	Budget réalisé 31/10/2019
<b><u>DEPENSES FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>9 590,00</b>	<b>4 629,65</b>	<b>3 124,01</b>
- Impôts	1 200,00	980,00	966,00
- Travaux entretien logement	2 500,00	1 812,76	
- Frais divers de Gestion	1 000,00	646,89	917,01
- Impôts à devoir	1 200,00	1 190,00	1 241,00
- Quote part du bénéfice transféré	3 690,00		
<b><u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 590,00</b>	<b>4 629,65</b>	<b>3 124,01</b>
<b><u>RECETTES</u></b>			
- Reprise de provision	1 190,00		
- Locations	8 400,00	8 400,00	8 400,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 590,00</b>	<b>8 400,00</b>	<b>8 400,00</b>



## **Commission Régionale BMX**

Dernière réunion CR BMX le 12/11/2019 à Besançon (Résumé de la réunion)

10 Clubs représentés, 1 club excusé, 4 clubs sans réponses  
Présence de Gilles ZOPPI et Emilian BROE CTR

Bilan des actions du CR menées en 2019

2 Stages Cadets et Cadettes  
2 Sorties butte à 8, Juniors / Elites  
Présence sur les coupes de France

Actions non finalisées :

Détection Benjamins/Minimes  
Stage 100% Féminin

Projets d'actions pour 2020

2 Stages Cadets et Cadettes  
Détection Benjamins/Minimes  
Stage 100% Féminin  
Présence sur les coupes de France (à affiner)

Coupe BFC :

7 Manches entre le 8/09 et 27/09, 236 participants, +30 par rapport à 2019. Coupe ouverte à l'extérieur . Formule reconduite en 2020

Encadrement des clubs BMX

Un module Educateur BMX devrait être organisé en 2020, dates à confirmer (Sur février et mars 2020 ). Les clubs devront vigiler le site du Comité Régional, les places sont limitées à 12. <http://www.ffc-bfc.fr/page/calendrier>

Arbitrage :

Il faut que les clubs poursuivent leur effort pour recruter et faire former des arbitres.

Stage de formation d'arbitres régionaux organisé le 26/01/2020 à Besançon

Détection Benjamins/Minimes

Championnat Régional BMX 2020

Suite aux échanges avec les présents, la commission propose au CA de valider la candidature de ASGU Bertranges BMX pour l'organisation des championnats régionaux BMX LE 31 mai 2020.

Championnat Nord Est

Suite aux échanges avec les présents, la commission a entériné l'attribution des d'une manche à : Besançon, Saulon, Messigny et Baume les Dames. Le club de Mandeuire est le Joker en cas de défaillance de l'un des clubs précédents.

**Compte Rendu réunion CR VTT Bourgogne Franche Comté**

**Besançon le 28 Octobre 2019**

**Présents** : Jean François Biard, Jean Luc Coignon, Eric Germain, Céline Bideau, Valentin Remondet, Daniel Martin, Fabienne Tournut, Aurélien Kozmick, Fabien Balizet et Stéphane Jacquier

**Excusés** : Benoit Cordier, Yvan Griffond, Emilian Broe et Michel Benezech

Ouverture de séance à 19h30 par les deux responsables, Jean François Biard et Jean Luc Coignon, qui présentent les deux nouveaux membres, Fabienne Tournut et Valentin Remondet, faisant suite à la démission de Luc Chapuis. A l'unanimité, les deux nouveaux sont adoptés.

**Ordre du jour de la séance** :

- Bilan de la saison 2019
- Elaboration de Calendrier 2020
- Règlements 2020
- Questions diverses

**1) Bilan de la saison 2019** :

Peu de clubs ont répondu aux demandes de remontées de leur coureur à la CR VTT concernant la saison écoulée.

Ce qu'il en ressort principalement :

- C'est regrettable de ne pas pouvoir organiser un TRJV en même temps qu'une Coupe de Bourgogne et nuit ainsi à la rentabilité de l'épreuve pour les organisateurs. La CR VTT constate, après retour des arbitres, que la gestion des courses le jour de l'épreuve est plus facile et ne comprend pas pourquoi cela nuit à la rentabilité. Certaines organisations s'en sont très bien sorties au niveau de leur affluence et ainsi ont fait preuve d'une bonne rentabilité malgré la réalisation d'une mono épreuve.

## CR VTT Bourgogne Franche Comté

- Volonté croissante de passer aux transpondeurs pour les courses notamment les épreuves de DH. Des études ont été menées par des membres de la CR VTT engendrant un surcoût important sur les épreuves qui ne le nécessite pas puisque quoiqu'il arrive le corps arbitral doit vérifier le chronométrateur. Une commission pilotée par Benoit Cordier a été mise en place par le comité directeur BFC pour analyser et trouver des solutions à cette problématique. Malheureusement depuis un an la CR VTT n'a toujours pas eu de réponse du comité directeur malgré des relances incessantes. De plus, revient de façon redondante la gestion lors des épreuves de ce type de système si investissement par le comité est fait. Le coût est important et est certainement inenvisageable par tout ou partie des organisateurs si l'on confie la mesure à un prestataire de service créant ainsi un clivage entre les différentes structures postulant pour les organisations. Il existe actuellement sur de nombreuses épreuves des solutions peu onéreuses voir gratuites qui fonctionnent.
- Des retours nous ont été faits aussi sur l'espacement des épreuves notamment chez les plus jeunes ou chez les cadets qui ont un calendrier très dense. Cette notion a été prise en compte par la CR VTT dans la réalisation du futur calendrier 2020
- **Respect des arbitres et des adversaires. La CR VTT se félicite de l'attitude de certains et de leurs remontées qui jugent inadmissible le comportement de certains coureurs et/ou parents sur les compétitions par rapport à leur manque de déontologie et respect vis-à-vis des adversaires, du corps arbitral et des organisateurs. C'est une notion qui malheureusement revient chaque année. Il a été évoqué que si de telles attitudes négatives persistaient dans le temps des sanctions, prévues par le règlement et non utilisées afin de privilégier le dialogue et la pédagogie, pourraient être mises en place.**
- Concernant les enduros, le retour des différents participants à ces épreuves est très positif. Pas de soucis majeurs. Il a été décidé la création du 1<sup>er</sup> Championnat Régional Bourgogne Franche Comté d'Enduro à Giromagny le 30 août 2020
- Concernant les épreuves de DH jeunes 2 épreuves ont eu lieu alors que 3 étaient prévues. La fréquentation était limitée mais les organisateurs ne désespèrent pas de voir le concept prendre dans notre région et sont partants pour renouveler l'expérience en 2020
- **Equipe TFJV** : les résultats ont été bons puisque nous sommes maintenant dans les 5 meilleurs comités du TFJV et cela de façon récurrente. L'attitude des sélectionnés a été saluée par les organisateurs, les encadrants, le corps arbitral permettant ainsi de qualifier l'ambiance de très bonne et conviviale. Cela a certainement pesé sur les résultats finaux. Une fois de plus le mode de sélection a été remis en cause en suggérant une entorse au règlement pour la sélection du 6<sup>ème</sup> coureur dans chaque catégorie. Cette sélection pourrait être faite en fonction des lacunes de chaque groupe

## **CR VTT Bourgogne Franche Comté**

sur une ou plusieurs disciplines et ainsi sélectionner un coureur qui pourrait faire bénéficier de ses compétences dans l'une ou l'autre des disciplines. Mais face à l'hypothèse d'échec le jour de l'épreuve de ce coureur et aux différents problèmes déontologiques que cela pourraient engendrer cette résolution a été mise de côté par la CR VTT. La sélection continuera donc de se faire sur le classement général des épreuves avec système de joker sur toute l'année.

- Autre regret évoqué par la CR VTT et quelques parents de sélectionnés au TFJV, l'absence de stage pré TFJV ouvert aussi aux remplaçants qui apportait une vraie répétition avant l'épreuve et permettrait la mise en place de la cohésion du groupe.
- Bilan chiffré des participations :
  - **Coupe de Bourgogne Franche Comté XCO et TRJV:**
    - 71 Poussins
    - 100 pupilles
    - 150 benjamins
    - 152 minimes
    - 161 cadets et cadettes
    - 145 féminines, master 3 à 7 et juniors hommes
    - 106 séniors et master 1et 2
  - **Coupe de Bourgogne Franche Comté DH jeunes**
    - 30 participants par épreuve
  - **Enduro**
    - Hétérogène selon les épreuves certaines ayant fait le plein et d'autres avec une affluence correcte

## **2) Calendrier saison 2020**

**Toutes les dates figurant dans ce calendrier seront prioritaires car elles sont arrivées en temps et en heures à la CR VTT. Si d'autres propositions sont faites, elles s'incréteront dans le calendrier en fonction des disponibilités.**

## CR VTT Bourgogne Franche Comté

- **8 mars** :
  - **Uchizy** Coupe de Bourgogne Franche Comté de XCO #1 + jeunes (Véloce)
- **05 avril** :
  - **Mandeure** Coupe de Bourgogne Franche Comté Enduro #1 (MVS)
  - **Andelot** Trophée Régional des Jeunes Vététistes #1 XC/DH ou trial (Pulsion VTT)
- **12 avril** :
  - **La Serre ou Mont Roland** Coupe de Bourgogne Franche Comté de XCO #2 + jeunes (ACDTR)
  - **Orgelet** Coupe de Bourgogne Franche Comté Enduro #2 (VTT Orgelet)
- **26 avril** :
  - **Le Breuil** Coupe de Bourgogne Franche Comté de XCO #3 + jeunes (Creusot Cyclisme)
  - **Belfort** Coupe de Bourgogne Franche Comté Enduro #3
- **2 mai** :
  - **Giromagny** Trophée Régional des Jeunes Vététistes #2 XC/ trial (US Giromagny)
- **8 au 10 mai** :
  - **Lons le Saunier** : Coupe de France XCO#3
- **17 mai** :
  - **Morez Les Rousses** Trophée Régional des Jeunes Vététistes #3 XC/ DH (VTT Morez)
- **24 mai** :
  - **Lieu inconnu** Coupe de Bourgogne Franche Comté de XCO #4 + jeunes (SCO Dijon)
- **31 mai** :
  - **Beaucourt** Coupe de Bourgogne Franche Comté de XCO #5 + jeunes (Passion VTT Beaucourt)

## CR VTT Bourgogne Franche Comté

- **7 juin** :
  - **Autun** Coupe de Bourgogne Franche Comté de DH jeunes #1 (Mesvrin VTT)
- **14 juin** :
  - **Les Rousses** [Championnat de Bourgogne Franche Comté XCO](#) Coupe de Bourgogne Franche Comté de XCO #6 (VTT Massif Jura)
- **21 juin** :
  - **Dole** Coupe de Bourgogne Franche Comté de XCO #7 + jeunes (VC Dole)
- **27 juin** :
  - **Mont Roland** Endurance VTT (ACDTR)
- **28 juin** :
  - **Chitry** Trophée Régional des Jeunes Vététistes #4 XC/ trial (UC Morez)
- **4 et 5 juillet** :
  - **Blanot** Trophée Interrégional des Jeunes Vététistes #5 XC/ trial/DH (PassePartout VTT Mâcon)
- **18 ou 25 juillet** :
  - **Stage** pré TFJV à définir
- **23 août** :
  - **Septmoncel** : Enduro de la Pipe Coupe de Bourgogne Franche Comté Enduro #4 (Enduro Jura VTT) **à confirmer**
- **30 août** :
  - **Giromagny** [Championnat de Bourgogne Franche Comté d'Enduro](#) Coupe de Bourgogne Franche Comté Enduro #4 (US Giromagny)
- **6 septembre** :
  - **Mesvres** Coupe de Bourgogne Franche Comté de XCO #8 + jeunes (Mesvrins VTT)
- **12 septembre** :
  - **Rosoy** Coupe de Bourgogne Franche Comté de DH jeunes #2 (VC Sens)





## CR VTT Bourgogne Franche Comté

- **13 septembre** :
  - Rosoy DH cadets à Masters (VC Sens)
  
- **27 septembre** :
  - Conliège Coupe de Bourgogne Franche Comté Enduro #5 (VTT Conliège)

### **3) Règlements**

Tous les règlements figurent en annexe de ce compte rendu.

**Clôture de la séance à 23h00 sans questions diverses**



# REGLEMENT TRJV / TIJV 2020

## **A / GENERALITES**

### **1/ Nombre d'épreuves :**

Sont organisées au travers des TRJV et TIJV au minimum et dans la mesure du possible 3 ou 4 épreuves par discipline (Cross, Descente, Trial), pour les poussins-pupilles-benjamins-minimes-cadets et sur la période d'avril à juin-juillet.

**Les épreuves tout au long de la saison seront effectuées avec le même vélo sauf cas de force majeure et soumis à autorisation du président du jury de la ou les journées de compétition.**

Calendrier :

- ° 05/04/2020 PULSION VTT (Andelot-Morvel) XC / DH
- ° 22/03/2020 PASSE PARTOUT MACON (Blanot) XC /DH
- ° 02/05/2020 US GIROMAGNY VTT (Giromagny) XC /TR
- ° 17/05/2020 UC MOREZ (Morez) XC / DH
- ° 28/06/2020 EVASION VTT (Chitry) XC / TR
- ° 04 et 05/07/2020 TIJV XC /DH /TR

### **2/ Epreuves par TRJV / TIJV :**

Les **TRJV** sont organisés sur une journée comprenant 2 épreuves.

Le TIJV se déroule sur 2 jours et comprend les 3 épreuves distinctes.

Il fait l'objet d'un classement scratch, et la remise des prix s'effectue à l'issue de l'épreuve, indépendamment de la qualification au TFJV.

Concernant spécifiquement la qualification au TFJV, le TIJV s'il est organisé en Bourgogne Franche-Comté, donne lieu à attribution de points aux benjamins-minimes-cadets, après que ceux-ci aient été « reclassés entre Bourguignons Franc-Comtois », selon la grille de points en vigueur (voir ci-dessous).

En cas de TIJV organisé par un autre comité régional, la commission technique régionale décide de quelle manière ce TIJV doit entrer en compte dans la qualification au TFJV.

La participation au TIJV est obligatoire pour être sélectionné au TFJV mais le joker peut être utilisé en cas de mauvais résultat.

En cas d'exæquo, le classement général du TIJV servira pour départager les concurrents.

Le déplacement des coureurs est à la charge des clubs.

### **3/ Classement scratch filles/garçons par catégorie, pour les 3 disciplines – Grille de points :**

Selon la grille de points en vigueur, 150 pts au 1°, 147 au 2°, 144 au 3° ...

Points « du dernier » aux pilotes contraints à l'abandon, après avoir pris le départ de l'épreuve en question.

Les coureurs qui quittent l'épreuve ou qui ne prennent pas le départ doivent avertir le directeur de course.



#### 4/ Les épreuves :

##### LE CROSS (XC)

#### Course départ en ligne

: Mise en grille : tirage au sort lors de la 1ère manche, puis fonction du classement scratch provisoire à partir de la 2ème manche.

**Les inscrits sur place seront mis en fond de grille.**

L'organisateur doit mettre en place un site de départ afin de mettre 8 à 10 coureurs par ligne.

Départ un pied au sol obligatoire.

Une zone technique, à organiser à proximité de la ligne de départ-arrivée, pour les réparations, avec assistance possible ; pas d'assistance le long du parcours en dehors de cette zone.

##### LE TRIAL

L'organisateur se doit de trouver les arbitres dans son club ou autres avant l'épreuve du jour

L'épreuve de trial comportera 4 zones Trial « TFJV » (Distincte pour chaque catégorie) pour toutes les catégories avec un ordre de passage défini à l'avance (Noté sur le carton de pointage). Concernant les féminines, les catégories Poussines à Benjamines évoluent dans leurs catégories; seules les minimes et cadettes évoluent dans la catégorie inférieure.

#### **Pédales plates obligatoires.**

#### **Article 1 : DÉFINITION**

**1.1** La Fédération Française de Cyclisme met en place un règlement VTT Trial TFJV. Celui-ci sera utilisé au niveau Régional

**1.2** Le VTT Trial TFJV est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial Vtt. Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type vtt équipés de roues 29 pouces 27.5 et 26 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même vélo.

**1.3** Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

#### **Article 2 : FORMAT DE COURSE**

**2.1** Le VTT Trial TFJV se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone (le jury des commissaires pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

**2.2** Les reconnaissances à pied sont autorisées, accompagnées d'un cadre technique. Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la zone. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander au commissaire l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.



### Article 3 : ZONES

#### 3.1 : Présentation

Le VTT Trial TFJV consiste à franchir des portes situées sur des zones de terrain, naturelles ou artificielles, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 pts.

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

#### 3.2 : Entrée de zone

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone. On est entré et sorti de la zone dès que l'axe de la deuxième roue franchit la ligne de départ / arrivée.

#### 3.3 : Portes

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :

- Flèches rouges** 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- Flèches bleues** 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- Flèches vertes** 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4 il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3

De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

Les points portes sont acquis après chaque passage des 2 axes de roues dans le sens défini entre les deux pointes de flèches matérialisant ladite porte sans qu'il y ait eu appui.

#### 3.4 : Temps impart

Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la section sans franchir d'autres portes et perd toutes ces bonifications.

Le commissaire de zone devra annoncer le 30" restante.

### Article 4 : DÉCOMPTE DES POINTS

- Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies.

- A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.

Les points de la porte sont acquis quand l'axe de la roue AV et l'axe de la roue AR **ont** passés entre les deux pointes de flèches matérialisant ladite porte dans le sens défini, sans appui.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte alors que seul l'axe de roue AV a franchi la porte (pied d'assurance par exemple), les points de cette porte ne sont pas acquis.

S'il franchit l'obstacle (axe de roue AR ayant dépassé la porte) et qu'il utilise ensuite un appui, les points de la porte sont comptés.

- Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte. Tant que la porte n'est pas complètement franchie les « come-back » sont autorisés.

- Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone. Il conserve également toutes ses bonifications

### Article 5 : ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS



- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- Roue avant en dehors du portique d'entrée. Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol, ou assis sur un obstacle
- Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti.

**Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points et doit stopper sa progression au coup de sifflet de l'arbitre puis sortir de la zone à pied.**

#### **Article 7 : INCIDENT MÉCANIQUE**

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur du groupe. .

#### **Article 8 : APPUI PASSAGE PORTE**

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte.

Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concernée.

#### **Article 9 : RUBALISE**

Le concurrent peut pousser la rubalise. Le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme un arrêt du comptage des points.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

#### **CLASSEMENT FINAL EPREUVE**

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport aux nombres de pénalités (celui qui a le moins de pénalités en 1<sup>er</sup>) En cas de nouvelle égalité, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points.



### LA DESCENTE (DH)

Ports des protections : en plus des protections de haut de corps habituelles (*casque intégral homologué CE jugulaire non amovible, protections dorsale, coudières, maillot manches longues et gants longs*) et afin d'éviter toute erreur d'interprétation, seront autorisés à prendre le départ les coureurs équipés de genouillères + tenue longue (pantalons, jambières) **ET** les coureurs équipés de short + genouillères + protège-tibias (couverture intégrale du tibia).

#### TRJV

2 descentes chronométrées, départ un pied au sol. Le meilleur des 2 temps est retenu pour le classement scratch final par catégorie.

Une descente de reconnaissance à vélo minimum obligatoire, accompagnée si possible des éducateurs (avec les équipements de protection).

#### TIJV

2 descentes chronométrées, départ un pied au sol.  
1 manche de placement  
1 manche de classement

### 5/ Qualification TFJV 2020

L'ensemble des épreuves TRJV sont supports à la qualification des 24 pilotes de l'équipe (6 garçons – 2 filles dans les catégories benjamin-minime-cadet) au TFJV.

A l'issue de l'ensemble des TRJV et du TIJV, il est retenu pour chaque pilote :

- Les résultats en cross moins plus mauvais résultat (1 joker)
- Les résultats en DH moins plus mauvais résultat (1 joker),
- Les résultats en Trial moins plus mauvais résultat (1 joker),

### Pour la catégorie cadet/cadette

L'épreuve des **Championnats de Bourgogne Franche-Comté Cross-country** constitue une **épreuve supplémentaire aux TRJV**. Les pilotes présents marquent des points selon leur classement scratch garçons-filles (150, 147, 144...) à l'issue de la course. Un abandon lors de la course entraîne le classement à la dernière place, et l'obtention des points « du dernier ».

Les points acquis à l'issue de ce Championnat viennent s'ajouter aux points acquis sur les épreuves de TRJV.

Présence obligatoire mais le joker peut être utilisé en cas de mauvais résultat (pour la sélection au TFJV).

### 7/ Divers :

Quitter la compétition sans prévenir les arbitres, mise hors course.



### **8/ plaques cadres :**

L'organisateur devra utiliser le jeu de plaques fourni par la CR VTT. Il devra aussi remplir le fichier de suivi de ces plaques.

#### **Série plaques par catégories :**

De 1 à 99	Poussins
De 100 à 199	Pupilles
De 200 à 350	Benjamins
De 400 à 550	Minimes
De 600 à 750	Cadets
De 800 à 830	Cadettes

Chaque coureur se verra attribuer un numéro et une plaque pour la saison. Il devra la présenter impérativement à chaque inscription. Une participation de 3€ sera demandée lors de la remise de cette plaque.

Le coût de l'engagement pour les Minimes et Cadets est de 5€ (coût du reversement comité).

### **9-Stages**

**Reconduction du collectif Cadets** pour la saison 2020 en raison du succès rencontré la saison dernière. Les dates de stage sont les suivantes :

- A définir



# COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE VTT Enduro 2020

## EPREUVES

- Dimanche 5 Avril: MANDEURE/ MVS
- Dimanche 12 Avril: ORGELET/ VTT Orgelet
- Dimanche 26 Avril: BELFORT/
- Dimanche 23 Août: Enduro de la PIPE
- Dimanche 30 Août : GIROMAGNY / US Giromagny
- Dimanche 27 Septembre : CONLIEGE/ VTT Conliège

## REGLEMENT

### 1. DEFINITION

Les épreuves d'enduro sont des compétitions d'enduro VTT qui se courent en individuel. Le but de cette compétition est de permettre aux participants de parcourir durant un jour ou deux jours, un nombre défini de descentes (spéciales) avec comme seul adversaire le chronomètre.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler sur des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site du Comité régional [www.ffc-bfc.fr](http://www.ffc-bfc.fr)

### 2. ORGANISATION, DATES, LIEUX

Ces épreuves devront être inscrites au calendrier régional Bourgogne Franche Comté FFC.  
Les droits sont fixés à 450€ par épreuve.

### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à tous les compétiteurs et compétitrices licenciés à la FFC.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription
- se conformer au présent règlement
- se conformer à l'équipement obligatoire
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires
- être âgé au minimum de 15 ans (année de naissance faisant foi)

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra remboursé ses frais d'engagement et ne pourra participer à l'épreuve.

Le nombre maximum de participants sur chaque épreuve sera communiqué par chaque organisateur et sur le site du Comité régional [www.ffc-bfc.fr](http://www.ffc-bfc.fr)





#### **4. CATEGORIES**

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Dames 15 ans et plus.
- Cadets / Juniors 15 à 18 ans.
- Hommes 19 à 39 ans.
- Master 40 ans et plus.

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.  
Il n'y a pas de catégorie matériel.

#### **5. PARCOURS / LIAISONS**

Les parcours adopteront un profil spécifique (70 à 80% de descentes / 20 à 30% de sections physiques ou montantes). Ils seront matérialisés par des rubalises, des portes ou couloir de rubalises. Si le pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant ; ces sanctions seront décidées par le collège des commissaires selon la gravité de l'acte.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

#### **6. INSCRIPTIONS**

Un quota de 70 places sera réservé aux coureurs régionaux.

Les inscriptions devront être effectuées au maxi avant le jeudi précédant l'épreuve. Sur place, l'inscription sera majorée.

#### **7. ANNULATION, REMBOURSEMENT**

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant la course. L'organisateur sera seul juge.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans que l'organisateur ne soit informé. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **8. MATERIEL**

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26, 27,5 29 pouces dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Sur chaque épreuve, les concurrents doivent utiliser qu'un seul vélo durant toute la compétition.



## 9. EQUIPEMENT

Le port du casque à mentonnière, monobloc ou détachable homologué CE, des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologué CE sont obligatoires en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du casque à mentonnière, monobloc ou détachable, homologué CE est obligatoire. Il est vivement conseillé de porter des genouillères, gants longs, une protection dorsale (CE) ou un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE et des coudières.

Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.

**L'utilisation des caméras embarquées sont interdites en course.**

## 10. PENALITE

En fonction du non-respect des critères détaillés ci-dessous, les pilotes pourront se voir pénaliser dans les conditions suivantes :

Changement de cadre, de fourche, de bras arrière et de roues 5 minutes si le collège des arbitres est prévenu et mise hors course dans le cas contraire

Plaque de guidon ou dossard non porté 5 minutes

Non-respect du parcours balisé de 30 secondes minimum à la mise hors course

Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils) Mise hors course

Présentation au départ sans les protections obligatoires Refus du départ

Retard au départ Refus du départ, temps de pénalité ou Mise hors course

Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale Mise hors course

Non port du casque en liaison Temps de pénalité à la mise hors course

## 11. CLASSEMENT

### **Classement par épreuve :**

Les résultats seront disponibles après chaque épreuve sur le site du Comité régional

### **Classement général de la coupe de Bourgogne Franche-Comté:**

Un classement provisoire sera établi après chaque journée de course. Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus à l'issue de chaque épreuve. Le classement général s'effectuera sur les 4 meilleurs résultats le moins bon résultat servant de joker. En cas d'égalité c'est le classement de la dernière manche qui permettra de départager les pilotes.

Il sera disponible après chaque épreuve sur le site du Comité régional [www.ffc-bfc.fr](http://www.ffc-bfc.fr)

Les points seront attribués suivant la grille ci-jointe :150, 147, 144...

L'arbitre de l'épreuve doit transmettre les résultats au comité régional et à la personne qui gère le classement provisoire ([fabienbalizet@gmail.com](mailto:fabienbalizet@gmail.com)) au plus tard le mardi qui suit l'épreuve

## 12. RECOMPENSES, REMISE DE PRIX

Chaque organisateur réalise sa remise de récompenses comme il le souhaite.



A l'issue de la dernière course sera effectuée la remise des prix du classement général assurée par le comité régional. Seuls les coureurs présents lors de la finale seront récompensés.

La grille de prix est la suivante

- \* *Catégorie Hommes 19 à 39 ans : 310€ sur 5 (100/80/60/40/30)*
- \* *Catégorie Dames 15ans et + : 185€ sur 3 (100/55/30)*
- \* *Catégorie Cadet/Junior 15 à 18 ans : 310€ sur 5 (100/80/60/40/30)*
- \* *Catégorie Masters 40ans et + : 150 sur 5 (46/38/30/22/14)*

**A définir**



# REGLEMENT Coupe DH Jeunes 2020

## Calendrier

Dimanche 7 juin Mesvrin VTT à AUTUN

Dimanche 12 septembre VC SENS à ROSOY

## / Classement filles et garçons par catégorie – Grille de points :

Selon la grille de points en vigueur, 150 pts au 1°, 147 au 2°, 144 au 3° ...

Points « du dernier » aux pilotes contraints à l'abandon, après avoir pris le départ de l'épreuve en question.

## LA DESCENTE (DH)

**Ports des protections** : en plus des protections de haut de corps habituelles (*casque intégral homologué CE jugulaire non amovible, protections dorsale, coudières, maillot manches longues et gants longs*) et afin d'éviter toute erreur d'interprétation, seront autorisés à prendre le départ les coureurs équipés de genouillères + tenue longue (pantalon, jambières) **et** les coureurs équipés de short + genouillères + protège-tibias (couverture intégrale du tibia).

Les caméras sont autorisées en reconnaissance, à condition d'être fixées sur la visière du casque de manière amovible. Les fixations permanentes en métal pour attacher la caméra au casque sont interdites, le ruban adhésif et le velcro sont autorisés. Les caméras sont interdites en compétition, que ce soit lors des manches de qualification ou de placement ou lors des manches finales.

## Matériel :

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ de la descente, les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26, 27,5 29 pouces de type DH ou autres dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Une descente de reconnaissance à vélo minimum obligatoire, accompagnée si possible des éducateurs (avec les équipements de protection).

2 descentes chronométrées. A la meilleure des 2 manches.

## Plaques cadres :

L'organisateur devra utiliser le jeu de plaques fourni par la CR VTT. Il devra aussi remplir le fichier de suivi de ces plaques

### Série plaques par catégories :

De 1 à 99	Poussins
De 100 à 199	Pupilles
De 200 à 350	Benjamins
De 400 à 550	Minimes
De 600 à 750	Cadets
De 800 à 830	Cadettes

Chaque coureur se verra attribuer un numéro et une plaque pour la saison. Il devra la présenter impérativement à chaque inscription. Une participation de 3€ sera demandée lors de la remise de cette plaque.

Chaque organisateur réalise sa remise de récompenses comme il le souhaite.

A l'issue de la dernière course sera effectuée la remise des prix du classement général assurée par la CRVTT. Seuls les coureurs présents lors de la finale seront récompensés.

# COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE VTT XC 2020

## EPREUVES

Dimanche 8 mars : Uchizy + jeunes (PassePartout VTT Mâcon)  
Dimanche 12 avril : La Serre ou Mont Roland + jeunes (ACDTR)  
Dimanche 26 avril : le Breuil + jeunes (Creusot Cyclisme)  
Dimanche 24 mai : lieu à définir + jeunes (SCO Dijon)  
Dimanche 31 mai : Beaucourt + jeunes (Passion VTT Beaucourt)  
Dimanche 14 juin : Les Rousses +jeunes (VTT Massif Jura)  
Dimanche 21 juin : Dole + jeunes (VC Dole)  
Dimanche 6 septembre : Mesvres + jeunes (Mesvrin VTT)

## REGLEMENT

### DEFINITION :

La Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC est une organisation de la commission régionale de VTT, les organisateurs et les participants sont tenus de connaître et respecter le présent règlement.

### PARTICIPATION :

Les manches de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC sont ouvertes aux licenciés FFC toutes catégories. L'organisateur peut ouvrir sa course aux non licenciés titulaires d'un certificat médical et d'une carte à la journée.

### CATEGORIES :

#### **Circuit type XCO avec 4 départs différents**

Cadets	(11h30)
Masters 3 à 6	(13h00)
Cadettes / Juniors fille / Dames	(13h05)
Espoirs / Seniors / Masters 1 et 2/ Juniors	(14h30)
Jeunes	( à partir de 9h30)

### CLASSEMENTS :

A l'issue de chaque manche, les points suivants seront attribués : 150, 147, 144 ....

**Le Championnat de Bourgogne Franche Comté en plus de permettre de décerner le titre de Champion de Bourgogne de la discipline sera compté comme une manche à part entière de Coupe de Bourgogne Franche Comté VTT XC.**

Le classement final sera calculé sur les 8 meilleurs résultats (1 joker)

La dernière manche aura un coefficient 1.5

En cas d'égalité, la place réalisée à la finale départagera les coureurs.

Les classements complets de l'épreuve devront parvenir au comité régional et au responsable des classements provisoires ([daniel.martin50@wanadoo.fr](mailto:daniel.martin50@wanadoo.fr)) au plus tard le mardi suivant l'épreuve. (Envoi effectué par l'arbitre responsable de la journée) Ils seront disponibles sur le site du comité ainsi que le classement général provisoire.

Présence obligatoire sur la finale pour recevoir son prix.

La remise des prix de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC sera effectuée lors de la finale.

### **CIRCUIT/ SECURITE :**

Le parcours de l'épreuve de cross-country format olympique devra être long d'environ 5 km (à partir de la catégorie Cadet), et devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

Les organisateurs veilleront à faire une zone de départ pour la mise en grille en dehors du circuit.

Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps tel que :

Cadet/Cadette /Junior F 0h45 1h00

Junior Homme/ Master / Femme 1h15 1h30

Elite Homme /Master1-2 1h20 1h40

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

### **PLAQUE :**

L'organisateur devra utiliser le jeu de plaques fourni par la CR VTT. Il devra aussi remplir le fichier de suivi de ces plaques.

#### **Série plaques par catégories :**

De 1 à 99	Poussins
De 100 à 199	Pupilles
De 200 à 350	Benjamins
De 400 à 550	Minimes
De 600 à 749	Cadet
De 800 à 830	Cadette
De 850 à 870	Junior D
De 900 à 920	Dame
De 1000 à 1100	Masters 3 4 5 6
De 2000 à 2110	Espoir H / sénior H / Masters 1 2
De 2200 à 2260	Junior H

Chaque coureur se verra attribuer un numéro et une plaque pour la saison. Il devra la présenter impérativement à chaque inscription. Une participation de 3€ sera demandée lors de la remise de cette plaque.

Une plaque vierge sera utilisée en cas d'oubli de la plaque attribuée et le numéro du coureur sera inscrit avec un gros marqueur par l'organisateur. La plaque sera obligatoire et vendue 10€.

### **Attribution des plaques :**

Suivre l'ordre établi dans le règlement. Prendre les plaques en suivant. Ne pas attribuer un second numéro à un coureur qui a déjà couru. Rechercher le numéro du coureur sur le listing reçu le jeudi avant la course. En cas de doute, contacter le Président du Jury.

### **MISE EN GRILLE :**

Après appel, suivant classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC pour les préinscrits. **Les inscrits sur place seront mis en fond de grille.**

#### **1<sup>er</sup> épreuve tirage au sort.**

Les coureurs de notoriété de niveau national (points UCI) seront réintégrés sur les grilles après demande auprès du président du corps arbitral lors de l'émargement du coureur s'ils sont pré-inscrits (sauf pour la 1<sup>ère</sup> manche : tirage au sort)

Concernant la course Juniors Hommes, Espoirs Hommes, Séniors et Master 1et 2 chaque grille, pour les préinscrits, sera composée de 4 Juniors Hommes suivant le classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC Junior Homme et 6 Espoirs Hommes, Seniors et Master 1et 2 selon le classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC Espoirs Hommes, Seniors et Master 1et 2.

### **Sur-classement :**

Tout sur-classement dans la catégorie supérieure doit être soumis au CTS et recevoir son aval par écrit.

### **DROIT D'ENGAGEMENT :**

Engagement sur le site CICLEWEB (3 jours avant la course).

Les coureurs inscrits sur le listing CICLEWEB

- Montant de l'engagement 13€ (10€ pour les cadets/cadettes).(5€ minimales)

Pour l'ensemble des épreuves : **Majoration si inscription sur place le jour de la course.**

- Montant de l'engagement sur place 17€ pour les adultes, 14€ cadets, 9€ minimales

### **DOTATION / GRILLES DE PRIX :**

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix.

L'organisateur a libre choix de sa remise de prix.



La commission régionale VTT récompensera le classement général à l'issue de la finale.

- Scratch Hommes : espoir/senior/M1/M2 310€ sur 5 (100/80/60/40/30)*
- Scratch Hommes: junior/M3/M4/M5/M6 200€ sur 5 (70/50/40/25/15)*
- Scratch Dames : espoir/senior 240€ sur 3 (100/80/60)*
- Scratch Junior Dames: 160€ sur 3 (70/50/40)*
- Cadets /Cadettes : Recompenses Lots*

**A définir**

## COMPTERENDU COMMISSION ARBITRE

Homologation résultat cyclos cross

Formation mise en place pour les arbitres.

Formation arbitre national, une formation arbitre régional cycliste traditionnel sur deux jours le samedi 4 est 8 janvier examen le 25 janvier à BESANÇON C I S

Une formation chronométrateur le samedi 23 novembre, examen le 1er février à CHALONS SUR SAÔNE

Une formation arbitre VTT le samedi 18 février à BESANÇON

Une formation arbitre BMX le dimanche 26 janvier à BESANÇON C I S